

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 juin 2016

CP2016_06_3
id. 2604

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE RÉFORME D'OUTILLAGES TECHNIQUES

La Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne propose à la réforme divers outillages techniques qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité, et ce, en raison de vol, de leur ancienneté et de leur état de vétusté. Compte tenu de son état, ce matériel est voué à la destruction.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire .

Matériel destiné à la réforme :

Le Conseil de Gestion de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, lors de la séance du 17 mars 2016, a proposé de réformer du matériel technique qui est hors d'usage, volé ou détruit.

Le tableau ci-après répertorie l'ensemble du matériel destiné à la réforme :

<i>Type de matériel</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Barrière camping avec Télécom	2000	87-194	Détruite
Barrière camping	2006	311-7724	Détruite
Lot de gilets de sauvetage	2004	257-7660	Obsolètes
Lot de 40 gilets de sauvetage club Master	2008	418-7767	Obsolètes
Lot de 20 gilets de sauvetage club Master	2008	430-7779	Obsolètes
Moteur Yamaha 9,9 CV	2006	297-7711	Vol
Bateau Fun Yack 450	2006	298-7712	Vol
Bateau Fun Yack 450	2009	455-2309	Coulé suite à crue
Moteur Mercury 6CV	2010	496-7110	Coulé suite à crue

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Conseil de Gestion de la Base de Loisir du Tarn et de la Garonne réuni le 17 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel ci-dessus énuméré.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC